

**Econocom Group S.A./N.V.**  
**Société anonyme**  
**Siège social : Clos du Parnasse, 13A/B - 1050 Bruxelles**  
**Registre des personnes morales 0422646816 (Bruxelles)**

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 15 mai 2007**

La séance est ouverte à 11 heures dans les bureaux d'Econocom situés à 1930 Zaventem - Chaussée de Louvain, 510 (Bte 80) sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Roesch.

**Composition du bureau**

Monsieur Jean-Philippe Roesch, choisi comme Président et Secrétaire, et Mademoiselle Galliane Touze et Monsieur Fabien Pierre choisis comme scrutateurs, sont notamment chargés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente Assemblée et d'en obtenir les signatures requises.

**Convocations**

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée un exemplaire des publications des convocations :

- « L' Echo » et le « Tijd » du 20 avril 2007 ;
- « Le Moniteur Belge » du 20 avril 2007.

Les convocations aux actionnaires nominatifs, aux Administrateurs et au commissaire leur ont été adressées par lettres recommandées le 24 avril 2007.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

**Liste de présence**

Conformément à l'article 28 des statuts, pour pouvoir assister à l'Assemblée :

- Les actionnaires au porteur doivent déposer au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée leurs titres au siège de la Fortis Banque ainsi qu'à toute succursale ou agence, au siège de la banque Puilaetco ou au siège de Petercam ainsi qu'à toute succursale ou agence. Ainsi :
  - Fortis Banque a informé la société par courrier du 7 mai 2007 du blocage des 669 250 titres détenus par la société SCI Maillot Pergolèse ;
  - Petercam a informé la société par télécopie du 7 mai 2007 du blocage des 708 792 titres détenus par la société Econocom International NV.
  - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 8 mai 2007 du blocage de 57 800 titres détenus par la société Fortis Banque Luxembourg ;
  - BNP Paribas a informé la société par courrier du 9 mai 2007 du blocage des 1 339 018 titres détenus par la Société Valgest ;
  - BNP Paribas a informé la société par courrier du 9 mai 2007 du blocage des 278 950 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;
  - Cogefi a informé la société par courrier du 9 mai 2007 du blocage des 50 000 titres détenus par Monsieur et Madame Wajs ;
  - Fortis Banque a informé la société par télécopie du 10 mai 2007 du blocage de :
    - 71 107 titres détenus par San Francisco City & County Employees Retirement System ;
    - 448 titres détenus par CM/CIC Titres.

- Les actionnaires nominatifs doivent, dans le même délai, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. Ainsi :
  - Econocom International NV a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 23 avril 2007, de son intention d'assister à l'Assemblée pour les 12 302 968 actions qu'elle détient ;
  - Jean-Philippe Roesch a fait part au Conseil d'Administration, par courrier recommandé du 23 avril 2007, de son intention d'assister à l'Assemblée pour 100 000 actions qu'il détient ;
  - Fabien Pierre a fait part au Conseil d'Administration, par courrier du 7 mai 2007, de son intention d'assister à l'Assemblée pour 1 action qu'il détient.

Après signature de la liste de présence par tous les actionnaires présents et/ou représentés (Annexe 1), le Président expose que 15 578 334 actions sur les 29 000 000 actions composant le capital social sont représentées.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal (Annexe 2).

### **Ordre du jour et propositions de décisions**

#### **Le Président expose l'ordre du jour :**

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2006 ;
2. Approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2006 ;
3. Approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2006 ;
4. Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende ;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006 ;
6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur dont le mandat est venu à échéance ;
7. Renouvellement du mandat du Commissaire ;
8. Pouvoirs.

#### **Le Conseil d'Administration a formulé dans la convocation à la présente Assemblée les propositions de résolutions suivantes :**

2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2006 ;
4. Affectation du bénéfice de l'exercice de 25 494 537,00 euros et du bénéfice de 10 589 899,86 euros reporté de l'exercice précédent :
  - à la distribution de dividendes pour 5 800 000 euros,
  - au résultat reporté pour 25 527 474,04 euros,
  - à la réserve légale pour 0 euros,
  - à la réserve indisponible pour actions propres pour 4 756 962,82 euros ;
 Proposition de distribution d'un dividende de 0,20 euro brut par action.
5. Accorder décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 ;
6. Renouveler le mandat de Monsieur Rafi Kouyoumdjian pour une durée de six ans, mandat qui prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 ;
7. Renouveler, pour une période de trois ans, le mandat de Commissaire exercé par PricewaterhouseCoopers. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 ;
8. Délégation de pouvoirs, avec faculté de substitution :
  - Au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent,
  - Au cabinet notarial pour l'établissement du texte coordonné des statuts et aux fins d'assurer les formalités auprès du guichet d'entreprise et, le cas échéant, des services de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.



### Résolutions 2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2006

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve les comptes consolidés et statutaires arrêtés au 31 décembre 2006 (Annexes 4 et 5).

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

### Résolution 4. Affectation du bénéfice

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 25 494 537,00 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 10 589 899,86 euros, le montant total du bénéfice à affecter s'élève à 36 084 436,86 euros.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

- distribution de dividendes -----5 800 000 euros,
- résultat reporté-----25 527 474,04 euros,
- réserve légale -----0 euros,
- réserve indisponible pour actions propres --- 4 756 962,82 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires a pris note que le dividende sera mis en paiement durant la première quinzaine du mois de juin .

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

### Résolution 5. Décharge aux Administrateurs et au commissaire

L'Assemblée Générale des actionnaires donne décharge aux Administrateurs et au commissaire, respectivement pour leur gestion et leur contrôle durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

### Résolution 6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Rafi Kouyoumdjian, domicilié à 75116 Paris (France), 25 rue de Lubeck, pour une durée de six ans. Ce mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

### Résolution 7. Renouvellement du mandat du commissaire

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler le mandat du commissaire, PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé Woluwe Garden Woluwedal 18 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, représentée par Emmanuèle Attout, et ce pour un terme de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Résolution 8. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'exécution des résolutions

L'Assemblée Générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, à procéder à l'exécution des résolutions à prendre sur les points qui précèdent, et notamment à modifier et/ou à coordonner les statuts ainsi qu' à effectuer toutes formalités de dépôt, publication et de signature qui s'attachent à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 heures 20.

Signé,

Jean-Philippe Roesch  
Président

Jean-Philippe Roesch  
Secrétaire

Galliane Touze  
Scrutateur

Fabien Pierre  
Scrutateur

**Annexes :**

1. *Liste de présence*
2. *Procurations*
3. *Convocations et publications*
4. *Comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2006*
5. *Comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2006*
6. *Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2006*
7. *Rapport du commissaire sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006*